



ASSEMBLÉE NATIONALE

13ème législature

rythmes et vacances scolaires

Question écrite n° 81021

Texte de la question

M. Pierre Morel-A-L'Huissier attire l'attention de M. le ministre de l'éducation nationale sur l'expérimentation dans une centaine d'établissements d'un nouveau rythme scolaire basé sur la pratique du sport. Il lui demande de bien vouloir lui préciser les indicateurs de suivi de cette expérimentation.

Texte de la réponse

L'expérimentation nationale « Cours le matin, sport l'après-midi » a été mise en place à la rentrée scolaire 2010-2011 pour une période de trois ans. À cette rentrée, elle a concerné 120 établissements répartis sur l'ensemble des académies. Ce dispositif expérimental propose une nouvelle organisation du temps scolaire en privilégiant les cours le matin et la pratique sportive l'après-midi. Des activités culturelles et artistiques peuvent être proposées en complément. Cette expérimentation vise trois objectifs : la réussite des élèves, l'amélioration de leur bien-être, de leur santé et la valorisation des compétences et connaissances acquises dans le domaine des activités physiques et culturelles. Dès 2010, des référents académiques ont été nommés par les recteurs pour assurer le suivi de l'expérimentation. Un protocole d'évaluation a par ailleurs été élaboré afin de mesurer l'impact de l'expérimentation sur les résultats scolaires, la pratique sportive, la santé et le bien-être des élèves. Dans ce cadre, une enquête réalisée en début d'année 2010 a permis de mieux connaître les bénéficiaires de l'expérimentation et les modalités de mise en oeuvre (répartition des élèves par niveaux de classe, le nombre de filles et de garçons, nombre d'heures consacrées chaque semaine à la pratique sportive, les partenariats, etc.) et de dégager quelques éléments saillants : plus de la moitié des élèves des établissements expérimentateurs concernent les élèves de 6e et 5e ; 55 % de garçons et 45 % de filles sont engagés dans ce dispositif expérimental ; les élèves pratiquent en moyenne 4 à 5 heures d'activités sportives de plus que les autres ; 35 % sont engagés dans l'action « Bouge, une priorité pour ta santé » ; les partenariats locaux (386 conventions signées, soit trois partenariats par établissement), l'approche pluridisciplinaire et un travail d'équipe approfondi mené par les professeurs ont offert aux élèves la possibilité de découvrir des activités sportives diverses et enrichissantes. L'enquête conduite en fin d'année souligne l'impact positif sur la motivation, l'assiduité des élèves, le climat scolaire (relations entre élèves et élèves et professeurs), le respect du cadre de vie et sur les résultats scolaires (42 % des chefs d'établissement notent une amélioration des résultats scolaires). Cette tendance positive est confirmée par l'enquête de satisfaction menée auprès des parents et des élèves en fin d'année scolaire : plus de 90 % d'entre eux se déclarent satisfaits par cette expérimentation. Ces résultats encourageants, partagés par plus des deux tiers des chefs d'établissement ont incité le ministère à étendre l'expérimentation à de nouveaux établissements à la rentrée scolaire 2011-2012. Cette extension offre la possibilité à des élèves qui ne sont pas forcément des sportifs aguerris de bénéficier et de découvrir cette nouvelle pratique. Les lycées qui offrent en seconde un enseignement d'exploration EPS, les établissements qui disposent d'un internat ont été particulièrement ciblés. L'extension concerne également les collèges et lycées qui relèvent du programme ECLAIR (24 établissements). Un protocole d'évaluation et de suivi s'applique dans ces établissements afin de mesurer l'impact de l'expérimentation sur les résultats des élèves, leur motivation, leur assiduité et leur bien-être. Au total, ce sont donc 209 établissements (soit 15 000 élèves concernés) qui sont

inscrits dans cette expérimentation conduite jusqu'en juin 2013.

Données clés

Auteur : [M. Pierre Morel-A-L'Huissier](#)

Circonscription : Lozère (2^e circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 81021

Rubrique : Enseignement

Ministère interrogé : Éducation nationale

Ministère attributaire : Éducation nationale, jeunesse et vie associative

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 15 juin 2010, page 6520

Réponse publiée le : 3 janvier 2012, page 57